



**Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation
sur un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme**

1. Lors de sa séance tenue le 15 septembre 2020, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2020-1133 modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville par la modification du règlement 01-4500 adoptant le plan d'urbanisme de l'ancienne Ville de Longueuil*.

2 Conformément à la résolution CO-200915-8.5 et à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure relative au présent règlement qui implique un rassemblement ou un déplacement de citoyens est remplacé par une procédure écrite.

Conséquemment, un document explicatif du projet de règlement sera disponible sur le site web de la Ville de Longueuil, à l'adresse suivante : <https://longueuil.quebec/consultations> à compter du 23 septembre 2020.

3. Toute personne peut transmettre des commentaires écrits pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit du 24 septembre au 8 octobre 2020, par l'envoi d'un courrier à la Direction du greffe, 4250, chemin de la Savane, Longueuil (Quebec), J3Y 9G4, Canada ou d'un courriel à l'adresse greffe.co@longueuil.quebec en indiquant leurs nom et adresse.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée sur longueuil.quebec/reglements ou en communiquant à l'adresse courriel greffe.co@longueuil.quebec, aux heures normales de bureau.

Résumé du projet de règlement

5. Ce projet de règlement modifie le plan d'urbanisme de manière à retirer les coefficients d'occupation du sol (COS) maximum autorisés pour les aires d'affectation HA2-097 et CL4-030.

Longueuil, le 23 septembre 2020
Carole Leroux, assistante-greffière